

**Déclaration liminaire  
de la FNEC FP-FO**

Mesdames, Messieurs,

Ce CTM est le premier qui procède des résultats des élections professionnelles du 6 décembre dernier. Progressant en voix, en sièges et en pourcentage, Force Ouvrière reste la 3ème organisation syndicale dans l'Éducation nationale et la 1ère organisation confédérée dans ce secteur. FO est la 1ère organisation dans la fonction publique de l'Etat.

Dans une situation marquée par la volonté du gouvernement de remettre en cause la place des syndicats et de détruire la place et le rôle des comités techniques des CAP et des CHSCT, la FNEC FP-FO, avec sa Confédération la cgt-FO, « confirme son refus d'accompagner la transformation du syndicat en corps intermédiaire ». C'est pourquoi, la confédération Force Ouvrière et la FNEC FP-FO ne participent et ne participeront pas au Grand débat.

Il ne vous surprendra pas que nous continuions dans cette instance à faire entendre les revendications de nos mandants, et à agir en toute indépendance pour la défense exclusive des intérêts matériels et moraux des salariés.

L'année 2018 aura certes été une excellente année pour les dividendes des actionnaires, mais cette année a aussi été celle de l'explosion d'une colère profonde, en particulier à travers la mobilisation des Gilets Jaunes, comme produit des politiques d'austérité, de destruction de toutes les conquêtes sociales, en particulier les services publics, menées par les gouvernements successifs depuis de nombreuses années. De même, les mobilisations syndicales se multiplient en ce début d'année : aux finances publiques contre la suppression des postes et pour les salaires, chez les retraités pour le pouvoir d'achat, à la Sécu pour défendre la Convention Collective,...

La fracture est devenue béante.

Aux revendications légitimes qui s'expriment, le président de la République et le gouvernement ont choisi de répondre par la menace, l'insulte et la répression. Comment ne pas être choqué par les images de manifestants défigurés ou mutilés, victimes des tirs de « flash-ball » projetés à plus de 300 km/h ! Il utilise ainsi la même méthode qu'avec les lycéens, chacun ici ayant en tête les images de Mantes-la-Jolie. La FNEC FP-FO exige le respect du droit à manifester et l'arrêt immédiat de la répression à l'encontre des Gilets Jaunes et des lycéens.

Comme tout le gouvernement, le ministre reste sourd au profond mouvement qui s'exprime dans les écoles, les lycées, les établissements et les services par des grèves, manifestations et motions et aussi à travers la mobilisation des « gilets jaunes » et aussi des « stylos rouges ».

Les personnels de l'Education nNationale ont été consternés des dernières annonces du ministre. Alors que les policiers ont obtenu une revalorisation, alors que les agents du fisc ont obtenu une prime ... qu'ont obtenu les personnels du ministère de l'Education nationale ? Rien du tout !

Qu'ont obtenu les personnels qui subissent le blocage du point d'indice depuis 2010 et qui voient leur salaire net baisser depuis des années avec l'augmentation de la retenue pour pension civile ? Qu'ont obtenu les personnels qui subissent le jour de carence ? Qu'ont obtenu les AESH qui ne perçoivent que 793€ par mois au bout de sept ans de service ? Qu'a obtenu la secrétaire d'IEN, personnel de catégorie C, et toujours écartée du droit à percevoir l'indemnité REP+ ?

.../...

**1. Déclaration liminaire  
de la FNEC FP-FO**

**2. Compte-rendu du  
CTMEN**

**3. Projet de décret  
Deuxième HSA**

**4. Décret sur les mises à  
disposition des agents  
de l'EN exerçant dans les  
services et  
établissements  
relevant du Ministère de  
l'Education nationale**

Le ministre répète son estime et sa considération pour les personnels. Pour la FNEC FP-FO la seule estime et la seule considération qui vaille est celle qui apparaît au bas de la fiche de paie, c'est-à-dire l'augmentation du point d'indice pour rattraper les 18% de perte de pouvoir d'achat.

Et ce ne sont pas les dernières annonces en termes de postes et de réformes qui seront de nature à réjouir les personnels.

Balayant d'un revers de main le fiasco de Parcoursup, ainsi que les revendications exprimées par les lycéens et leurs professeurs, le ministre poursuit à marche forcée la réforme du lycée, celle du baccalauréat. Les DHG annoncées dans les établissements pour la prochaine rentrée ont achevé de convaincre ceux qui doutaient encore du lien entre l'austérité budgétaire, la réforme du lycée, qui remplit les classes à 35 (voire plus) et qui dans les faits – à l'inverse de la « liberté de choix » proclamée par le ministre - réduit l'offre de formation et les volumes d'enseignement, tout en diluant les disciplines et en transformant le Bac en un diplôme largement « maison ».

Quant aux personnels administratifs qui subiront de plein fouet les 400 suppressions de postes décidées nationale-ment, quand connaîtront-ils le détail des mesures décidées par les Préfets, en matière de mutualisation, de mobilité géographique ou fonctionnelle ? Les slogans de « RH de proximité » ou de « Qualité de Vie au Travail » ne suffiront pas à les rassurer. Nous demandons la garantie que tous les CHSCT et tous les CT soient consultés en amont de chaque prise de décision.

L'ordre du jour initial de ce CTM confirme la volonté du ministre de poursuivre jusqu'au bout ses contre-réformes :

- La 2<sup>ème</sup> heure supplémentaire dans le 2<sup>nd</sup> degré, non seulement va aggraver les conditions de travail des personnels, mais elle va aussi de pair avec les suppressions de postes

- Le contrat de préprofessionnalisation pour les AEd s'inscrit pleinement dans l'actuelle réforme de la Fonction publique : le contrat à la place du statut. Recrutés sans le statut d'élève-professeur, de plus sous-payés, les AEd

seraient exposés au licenciement jusqu'à leur titularisation qui n'interviendrait qu'à la fin de leur M2. Cela ressemble fort à la période d'essai du contrat première embauche qui avait dû être abrogé face à la mobilisation des jeunes et des salariés, avec leurs organisations.

- Le décret relatif à la mise à disposition des régions de fonctionnaires et d'agents relevant du ministre de l'Education nationale prépare, sous couvert d'expérimentation, le transfert des PsyEN aux Régions, puisque l'Etat a décidé de se débarrasser de la mission d'Orientation.

Alors que les personnels sont excédés par la multiplication des contre-réformes successives, le ministre a présenté la loi sur l'Ecole de la confiance, qui devrait être discutée prochainement à l'Assemblée Nationale. Il s'agit d'aller encore plus loin dans la territorialisation et la déréglementation. Lors de sa présentation au Conseil supérieur de l'éducation du 15 octobre 2018, le projet de loi n'a reçu aucun vote favorable des organisations syndicales. La FNEC FP-FO condamne la volonté de passer en force du ministre et demande le retrait de ce projet de loi.

Salaires, retraites, statuts, contre-réformes : non les réformes du gouvernement ne sont pas celles des personnels qui se réunissent pour décider des moyens d'action efficaces pour gagner sur leurs revendications.

Dans cette situation, le rapport de force interprofessionnel pour faire lâcher le gouvernement est dans tous les esprits. C'est pourquoi Force Ouvrière a décidé de prendre ses responsabilités.

La FNEC FP-FO appelle à décider de la grève et à manifester le 5 février, aux côtés des salariés du public et du privé. L'initiative prise par l'Union Interfédérale des Agents de la Fonction publique Force Ouvrière d'organiser une montée nationale à Paris devant Matignon le 7 février dans le cadre d'une semaine de mobilisation, pour l'augmentation du point d'indice, la sauvegarde des services publics, du statut, du code des pensions civiles et militaires s'inscrit dans cette volonté de frapper un grand coup. C'est la raison pour laquelle la FNEC FP-FO s'y engage pleinement.

# Compte-rendu du CTMEN

Avant la séance, deux points ont été retirés de l'ordre du jour du CTMEN à la demande de l'ensemble des organisations syndicales :

- 1) Le projet de décret concernant les contrats de pré-professionnalisation pour les AED
- 2) Le projet d'arrêté fixant le cadre national des formations dispensées au sein des Master MEEF

Ces deux points, qui s'inscrivent dans la masterisation des concours, devançant l'examen du projet de loi pour l'Ecole de la Confiance prévue en février à l'Assemblée nationale. Le ministre a également fait des annonces sur la place du concours (fin M2) qui seront lourdes de conséquences sur la formation initiale.

## Déclarations préalables (cf. ci-dessus la déclaration de la FNEC FP-FO)

**FSU** : si elle souhaite émettre une critique de la politique de ce ministère, menée à marche forcée, elle insiste sur :

- l'Article 1 du projet de loi Ecole de la confiance : restriction du droit d'expression : *« Nous demandons la réécriture de ce projet d'article »*

- Les évaluations en CP, dont l'abandon est demandé par 6 OS : c'est un parti pris idéologique

C'est le pilotage par les résultats : soutient les enseignants qui décideront de ne pas les faire passer. On demande *« des évaluations sur des échantillons »*...

- Carte scolaire 1<sup>er</sup> : la dotation ne couvre pas les 4000 postes nécessaires pour dédoublements en CP et CE1.

- 2<sup>nd</sup> degré : baisse drastique des moyens, la FSU dénonce les conséquences prévisibles

Les spécialités en lycée: cartographie inégalitaire.

- Réforme de la filière GA : menace sur les conditions de travail des personnels

- Mobilisations lycéennes et enseignantes du 24 janvier : signes du refus de cette politique dans l'Education nationale

- 400 postes administratifs supprimés s'inscrivent dans la chronique des nouvelles dégradations

**UNSA** : le grand débat national, c'est l'occasion d'exposer notre vision : il faut y aller ! Pour un syndicalisme positif et constructif.

La communication en trompe l'œil sur la carte scolaire avec la 2<sup>ème</sup> HSA. Le PDMQDC se raréfie. Il faut des dispositifs plus adaptés aux situations locales. L'Ecole doit porter les valeurs de la République. Réorganisation territoriale : on constate que c'est abandonné en Nouvelle Aquitaine, mais le maintien d'un recteur de région : c'est ce qu'on voulait. Il faut une chaîne hiérarchique semblable à la chaîne préfectorale.

**Cfdt** : On souhaite un dialogue social, qui permettra des avancées

Mise en tension des services académiques avec la réforme territoriale... Pas favorables à fusion des académies. Carte scolaire 1<sup>er</sup> degré : si le P/E sera amélioré partout en France il y aura des disparités dans les départements. Pouvoir d'achat en général : les annonces gouvernementales ne sont pas à la hauteur.

**CGT** : surdité des gouvernements successifs. Condamne le grand débat et les lois liberticides. Le gouvernement doit aussi respecter le droit de manifester. Appelle à la grève le 5 février et à débattre des suites à construire dans la durée. Lycée, voie pro, parcoursup : tri social plus important et suppressions de postes... Il faut l'augmentation de la valeur point d'indice

**SNALC** : On est mal payés. Notre priorité c'est l'argent et on ne doit pas en avoir honte.

**DGRH** répond à notre demande (dernier CTM) sur le rétablissement de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG pour les contractuels : l'indemnité sera maintenue, avec une correction pour les renouvellements de contrat en septembre.

Les points sur les contrats de préprofessionnalisation et la formation initiale sont retirés de l'ODJ, à la demande de l'ensemble des OS. **Mais le DGRH tient à préciser** : *« depuis des années on part du concours, pour modéliser la formation. Nous voulons faire l'inverse. Avec un invariant : la masterisation. On veut pouvoir dire à un étudiant qu'il sera sécurisé jusqu'à la fin de ses études, y compris en matière de rémunération. On souhaite une discussion avec vous sur les contenus du concours. Comment accompagner les étudiants en master MEEF ?*

*On va mettre en place un comité pour le suivi de la mise en œuvre de la réforme et sur le référentiel de formation. etc. On ne peut pas rater la rentrée 2019 pour les 2000 étudiants »*

La Secrétaire Générale, va convoquer un GT autour de la réforme territoriale : autour du 10 ou 12 février. On est dans la phase pendant laquelle on échange avec les recteurs de régions académiques. Le MEN s'est exprimé sur la Nouvelle Aquitaine : Aucun recteur ne disparaîtrait : 3 recteurs maintenus. La question qui reste c'est quel sera le poids du recteur de région ? Pour la Région Normandie : les BOP 214 et 230 entre les mains d'un seul recteur de Région : *« ce schéma n'est pas en soi modélisant. »*

# Projet de décret Deuxième HSA

Le ministre a décidé de présenter aux organisations syndicales un projet de décret qui impose une deuxième heure supplémentaire année (HSA) «non refusable par les enseignants du second degré» à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019. Cette demande n'émane pas des personnels, tout au contraire.

Pour le ministre, cette mesure permet d'agir sur plusieurs points dans la continuité de la politique du gouvernement et de poursuivre la déréglementation statutaire des obligations de service des personnels enseignants telle que voulue par le Président de la République dans la réforme de la Fonction publique, qui vise à remettre en cause le Statut général et les statuts particuliers.

1. La mesure accroît le temps de travail des personnels, le nombre d'élèves en charge, le nombre de divisions à suivre. Les ORS d'un agrégé passeraient de fait à 17h hebdomadaires, celles des certifiés et PLP à 20 heures... C'est insupportable pour tous ; les personnels veulent la baisse des effectifs par classe, le retour à des volumes horaires conséquent dans chaque discipline pour suivre et instruire les élèves. Cette deuxième HSA ne s'inscrit pas dans ce cadre.

2. Cette mesure s'ajoute à l'explosion des obligations réglementaires de service des personnels introduites par le décret Hamon, dans le cadre des 1607 heures, et notamment la multiplication des missions liées au service d'enseignement, les réunions, les projets décidés localement, etc. Or, les conditions de travail ne cessent de se dégrader dans les établissements et les missions exigées des personnels sont

démultipliées (voir nouvelle circulaire professeurs principaux).

3. Elle permet de supprimer 2085 postes dans les académies comme annoncé au CTM du 19 décembre. Le ministre doit savoir que les CTA déjà convoqués sont boycottés et que les organisations syndicales ici majoritaires volent toutes contre cette deuxième heure.

En effet c'est sur les personnels existant que va peser l'augmentation des effectifs (plus 40 000 élèves) à la rentrée 2019 avec comme moyens supplémentaires les HSA !

4. Et le ministre d'affirmer que c'est une mesure d'accroissement du pouvoir d'achat des enseignants. Leur revendication n'est pas celle-ci, c'est l'augmentation du point d'indice de 18% pour compenser la perte de pouvoir d'achat, c'est le seul dispositif qui permette d'augmenter le montant des pensions.

5. C'est l'employeur qui va décider qui devra ou non faire deux heures sans pouvoir refuser. Donc c'est une mesure d'individualisation, qui s'inscrit dans le cadre de la baisse du coût du travail (18 heures supplémentaires, ça coûte moins cher qu'un poste de fonctionnaire).

Imposer une deuxième HSA à tous les enseignants du second degré est une attaque brutale contre les personnels.

FO votera contre.

**Unanimité des syndicats contre le projet de décret 2<sup>ème</sup> HSA imposable**

## Modification du décret 2015-1087 du 28.08.2015 portant régime indemnitaire des personnels exerçant en REP+ et REP (prorogation de la clause de sauvegarde)

Les modifications de la carte des établissements de l'éducation prioritaire s'inscrivaient déjà en décembre 2014 dans le cadre de la Loi de refondation. En conséquence de cette politique d'économies, le nouveau classement en REP+ et REP qui a supprimé le classement ZEP et ECLAIR n'avait retenu que 350 REP+ et 732 REP excluant 197 réseaux au plan national. Aucune garantie n'a été donnée aux 186 lycées relevant de l'éducation prioritaire.

Depuis décembre 2014, les personnels avec leurs organisations syndicales se sont mobilisés à plusieurs reprises dans toute la France pour leur maintien dans l'Education prioritaire. Pour sa part, la FNEC FP-FO soutient les personnels de ces établissements qui se mobilisent pour le maintien de leur établissement dans le réseau éducation prioritaire, de leurs indemnités, bonifications, du rétablissement d'un nombre maximum d'élèves par classe,

de la création de divisions, de l'entrée en éducation prioritaire des établissements qui le souhaitent.

Les PLP ne comprennent toujours pourquoi les LP ne font pas partie systématiquement des établissements classés en REP, le bon sens voudrait que ce classement soit effectif dès maintenant. Compte tenu de l'urgence des problématiques rencontrées, nul besoin d'attendre 2020.

Le ministère annonce une énième réforme de l'Education prioritaire pour la rentrée 2020. En attendant, 2650 postes sont supprimés dans le 2nd degré pour la rentrée 2019. Quelle garantie pouvez-vous donner que les établissements REP ou les lycées ex-ZEP et ECLAIR ne perdent pas de moyen à la rentrée prochaine ?

Alors qu'on constate que le nombre d'élèves par classe dans l'éducation prioritaire augmente chaque année, que les dédoublements ne sont pas là, loin de revenir sur le classement des écoles et établissements de l'éducation prioritaire pour leur donner satisfaction, vous ne faites que proroger d'une année le décret n°2015-1087 du 28 août 2015.

**La FNEC FP-FO votera pour cette prolongation mais réaffirme ses revendications :**

1) L'indemnité REP doit être étendue à tous les personnels en exercice dans ces réseaux, notamment de vie scolaire (les AED, les AESH, mais aussi les secrétaires d'IEN...).

2) Le ministère doit garantir l'entrée ou le maintien des établissements qui le demandent dans l'éducation prioritaire,

3) Toutes les bonifications liées à la carrière et les bonifications pour mutations doivent être rétablies

4) Rétablissement de tous les postes supprimés, création de tous les dédoublements nécessaires

**Unanimité des syndicats pour la prorogation d'un an.**

## Décret sur les mises à disposition des agents de l'EN exerçant dans les services et établissements relevant du Ministère de l'Education nationale

Ce décret fait suite à la décision du gouvernement de transférer aux Régions, au nom de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, les personnels des DRONISEP (article 18). FO s'est déjà exprimée contre cette décision qui va à l'encontre du maintien dans la Fonction publique d'Etat de personnels qui en relevaient. Ce texte institue une expérimentation pendant trois ans.

**Nous souhaiterions poser un certain nombre de questions :**

- Le préambule du décret indique que les publics concernés sont les services déconcentrés, les établissements publics locaux d'enseignement, les CIO, les agents exerçant dans les services et établissements relevant du ministre de l'Education nationale. La question est simple : à travers le public concerné, sont-ce tous les personnels qui peuvent «expérimenter» en étant mis à disposition de la Région ?

- Vous indiquez que les personnels doivent être volontaires pour cette mise à disposition : que va-t-il se passer concrètement pour les personnels qui ne sont pas volontaires et pour lesquels le lieu d'affectation n'existe plus. Vont-ils bénéficier d'une mesure de carte scolaire. Seront-ils obligés dans le cadre de la «mobilité» de changer de département ou d'académie ?

- L'article 3 du projet de décret indique que c'est le Recteur de région académique qui définit le nombre maximal de personnels mis à disposition : nous nous inquiétons de la mise en place accélérée de la région académique, qui laisse à supposer que la fusion des académies est faite et que les personnels devraient être mis à disposition sur l'ensemble de la région académique. Confirmez-vous ce choix ?

**Réponse du Ministère :**

- « Il y aura un cadre national de référence en lien avec Régions de France »

- « Les régions avec des cadres différents, feront des propositions qui ne sont pas forcément homogènes sur tout le territoire. »

- Les contractuels : pas de régime de Mise à Disposition. Autrement dit, si leur poste est supprimé, ils seront licenciés.

- Réponse peu assurée de la SG sur la prise en charge des frais : Ils ne sont pas pris en charge par l'administration d'accueil (la Région) donc ce serait l'Education nationale, mais la SG n'en est pas certaine.

- Les personnels concernés : La formulation du projet de décret induit que tous les personnels enseignants, CPE, documentalistes, administratifs en CIO et les PsyEN en EPLE pourraient être mis à disposition de la Région. Le Ministère reconnaît un problème de rédaction.

**Compte tenu des incertitudes sur la rédaction du texte, de l'impossibilité de répondre à nos questions, le Ministère reporte l'examen de ce texte au prochain CTM du 21 février.**